



sept 2017

# Mairie de Delouze-Rosières

## Bulletin d'information municipale N° 30

13 grande rue Delouze 55130 Delouze-Rosières - tél : 03 29 90 37 40 - Mail : [commune-de-delouzerosieres@orange.fr](mailto:commune-de-delouzerosieres@orange.fr)

Blog - <http://delouzerosieres.canalblog.com/>

### Mariages dans notre commune :

Olivier PERRIN (42 ans) et Lorène LECLERC (33 ans) sont domiciliés à Fresnes (Val de Marne). Ils passent leurs vacances avec leurs enfants Abel et Lisaé dans leur résidence secondaire de DELOUZE.



Très attachés au village, ils ont souhaité s'unir par le mariage à DELOUZE, le 15 juillet.

Meilleurs vœux de bonheur à toute la famille.

Le 26 août à 17 h, Martine Leidinger et Eric Beaudraps se sont unis pour le meilleur et pour le pire à la mairie de Rosières.



Le mariage a été célébré par J-luc Baraldi. Meilleurs vœux de bonheur à tous les deux

**14 juillet :** Une gerbe a été déposée devant les monuments aux morts de Rosières et de Delouze.

**Concert à Rosières :** Le 29 juillet, à l'église de Rosières, a eu lieu le traditionnel concert donné par nos amis hollandais, aidés par quelques chanteurs locaux. Une pianiste et un basson accompagnaient les chanteurs.



Des œuvres d'Haendel, de Bach et bien d'autres compositeurs célèbres ont été interprétées, en groupe ou en solo. L'église était comble. C'était peut-être le dernier concert de ce type... Une autre formule l'année prochaine, c'est ce que nous souhaitons tous. Un verre de l'amitié a été offert après le concert à la mairie de Rosières.

### Les chouettes dans le clocher de l'église de Rosières :

Cet hiver, Didier a obturé les fenêtres du clocher de l'église de Rosières afin d'éviter aux pigeons de proliférer en toute quiétude. Afin de permettre aux chouettes effraies de continuer à nicher dans cet endroit,



Didier a construit un hébergement pour celles-ci sur une fenêtre arrière du clocher. Et surprise, nous constatons la présence d'au moins 2 petites chouettes... On peut observer

le nid depuis le cimetière, côté sud. La partie en plastique a été placée pour empêcher les fouines de pénétrer dans le nid.



**Bienvenue aux nouveaux habitants** de Rosières et de Delouze. C'est un signe plus que positif de vitalité et d'attractivité de la commune. Nous leur souhaitons une vie paisible et agréable au sein de notre commune.

### Départ de Rémy Vindiollet :



Après 30 ans passés dans la commune, Rémy est parti pour son Auvergne natale. En retraite depuis peu, il a décidé de passer celle-ci dans son pays d'origine. Durant sa présence en Meuse, il a réalisé des maquettes d'églises au 1/50<sup>ème</sup>. Il a ainsi modélisé des églises de Meuse, des Ardennes, de l'Aisne et de son Auvergne. Avant de partir il a remis à la mairie les maquettes des églises de Rosières et de Delouze ainsi que de 2 fontaines de Delouze. Merci Rémy et bonne retraite.

### Information :

Le gouvernement a décidé de maintenir le taux des intérêts du livret A, à 0.75%

## La vie à l'école de Delouze en 1938 :

Voici un extrait du cahier des écoliers de Delouze, rédigé, imprimé, illustré par les élèves de l'époque, en Mars 1938.



## Démission d'office d'un conseiller municipal :

Monsieur le Maire a déposé un recours contre Mr. M. Laurent, conseiller municipal, auprès du Tribunal Administratif de Nancy compte-tenu de son refus de participer à la tenue du bureau de vote au moment des élections et plus particulièrement des dernières législatives. Le Tribunal Administratif a prononcé sa « démission d'office » le 27 juillet 2017. En effet l'article L.2121-5 du code des collectivités territoriales précise : « Tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, est déclaré démissionnaire par le Tribunal Administratif ». Mr. M. Laurent n'est donc plus conseiller municipal de Delouze-Rosières.



Cet article a été rédigé, en 1938 par la petite Jacqueline Ferry que nous connaissons bien. On voit qu'il existait encore quelques commerces dans notre commune.

## Respect de la nature, préservons les haies :

La haie est un réservoir végétal et animal où se crée un équilibre écologique entre les différentes espèces. Ainsi, la diversification des haies permet de favoriser la présence des oiseaux et des insectes utiles au jardin et aux plantations. La haie protège, nourrit, chauffe et abrite tout ce petit monde. Respectons-les et évitons de les raser.



**Devis pour travaux :** Lorsque le montant de vos travaux est supérieur à 150€, l'artisan ou l'entreprise a l'obligation d'établir un devis écrit. Cette obligation n'est pas applicable en cas d'urgence.

**Fête de Rosières :** Traditionnellement, le premier dimanche de septembre, c'est la fête à Rosières! Une messe est célébrée et la municipalité offre un verre de l'amitié aux habitants. Cette année, nous n'avons pas manqué à la tradition.

Suite au terrible incendie survenu le 3 sept à Delouze, la municipalité et son conseil municipal apporte son soutien et son réconfort à toute la famille Condi. L'origine de l'incendie est à ce jour inconnue. La Gendarmerie poursuit son enquête.

## Restauration du lavoir du Haidot :

Nous avons demandé à plusieurs tailleurs de pierre de nous faire des devis pour restaurer les pierres abîmées dans le lavoir. Nous pourrions ainsi monter un dossier de demande de subventions afin de restaurer le patrimoine et retrouver un lavoir tel qu'il était à l'origine.

